



HAL
open science

La représentation inclusive

Samuel Hayat

► **To cite this version:**

Samuel Hayat. La représentation inclusive. *Raisons politiques*, 2013, 50, pp.115-135.
10.3917/rai.050.0115 . hal-01444186

HAL Id: hal-01444186

<https://hal.science/hal-01444186v1>

Submitted on 23 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA REPRÉSENTATION INCLUSIVE

Samuel Hayat

Presses de Sciences Po | *Raisons politiques*

2013/2 - N° 50
pages 115 à 135

ISSN 1291-1941

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2013-2-page-115.htm>

Pour citer cet article :

Hayat Samuel, « La représentation inclusive »,
Raisons politiques, 2013/2 N° 50, p. 115-135. DOI : 10.3917/rai.050.0115

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La représentation inclusive

Samuel Hayat

En tant qu'elle consiste à « rendre présent ce qui est absent ¹ », la représentation politique est toujours l'objet d'un soupçon : celui d'aller de pair avec l'exclusion du représenté de la scène politique ². En parlant au nom du peuple ou d'un groupe, le représentant, qu'il soit élu ou autoproclamé, rendrait superflue la participation directe du peuple ou du groupe représenté aux décisions qui le concerne. Ce soupçon est renforcé par l'importance que les théories « minimalistes » ou « réalistes » de la démocratie, dominantes dans la théorie politique d'après-guerre, accordent à la représentation ³. Dans l'ouvrage de référence (malgré la faible importance qu'il accorde à la question de la démocratie) de ce courant, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Joseph Schumpeter mène conjointement une critique radicale de la participation directe, en affirmant par exemple que « le citoyen typique, dès qu'il se mêle de politique, régresse à un niveau inférieur de rendement mental ⁴ », et la défense d'une conception de la démocratie qui fait du peuple un simple arbitre entre représentants en compétition pour le pouvoir d'État. Pour les théories « réalistes » de la démocratie, l'exclusion politique du peuple va de pair avec sa représentation. Dès lors, la perspective de construire une théorie démocratique plus substantielle, reposant sur l'inclusion des citoyens et visant à réaliser l'égalité politique entre eux, passe généralement par la dénonciation de la représentation ⁵. Tout au plus la démocratie représentative pourrait être acceptée comme « deuxième choix » (*second-best*) ⁶ ou comme « substitut défectueux »

1 - Hanna Fenichel Pitkin, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1972 [1967], p. 8-9.

2 - Une première version de cet article a pu bénéficier des commentaires de Marian Eabrasu, Frédérique Matonti, Yves Sintomer et Julien Talpin, à qui j'adresse mes remerciements.

3 - Peter Bachrach, *The Theory of Democratic Elitism : A Critique*, Lanham, University Press of America, 1980 ; Barry Hindess, « Representation Ingrafted Upon Democracy ? », *Democratization*, vol. 7, n° 2, 2000, p. 1-18.

4 - Joseph Alois Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1990, p. 346.

5 - Carole Pateman, *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970 ; Benjamin R. Barber, *Strong Democracy : Participatory Politics for a New Age*, Berkeley, University of California Press, 1984.

6 - Geoffrey Brennan et Alan Hamlin, « On Political Representation », *British Journal of Political Science*, vol. 29, n° 1, 1999, p. 111.

(*defective substitute*)⁷ à la démocratie directe. Dans cette perspective, l'inclusion politique des citoyens se ferait avant tout en-dehors de la représentation, voire contre elle – par les dispositifs participatifs, les mouvements sociaux, la participation à la discussion publique, etc.

Je voudrais ici mettre en question ce grand partage entre deux conceptions de la démocratie, l'une valorisant la représentation malgré – voire du fait de – l'exclusion politique des représentés qui l'accompagne, l'autre reposant sur la participation politique directe du peuple en dehors de toute relation de représentation. Ce partage pose en effet un triple problème, historique, théorique et politique. D'abord, il naturalise et dissimule le processus historique de monopolisation du vocabulaire de la représentation par les partisans du gouvernement représentatif, qui s'est fait contre d'autres usages du concept de représentation⁸. Ensuite, d'un point de vue théorique, ce partage assimile la représentation au seul mandat électif, empêchant de s'interroger sur les autres significations du concept de représentation (notamment comme manifestation de la présence⁹) ou sur les autres dispositifs dans lesquels des personnes parlent et agissent pour autrui, au-delà de la seule relation gouvernants-gouvernés¹⁰. Enfin, ce partage met les personnes qui critiquent les institutions et veulent leur démocratisation radicale dans une impasse politique, en les forçant à choisir entre la soumission pure et simple aux formes instituées de compétition politique et l'invocation d'une forme de démocratie « réelle » où chacun ne parlerait que pour soi.

Pour mettre en question la dichotomie entre la représentation et la participation directe des citoyens, j'essaierai de montrer que la représentation, comme fait de parler et d'agir pour autrui, peut fonctionner de deux manières. D'un côté, elle peut être utilisée de façon « exclusive », c'est-à-dire aller dans le sens de la monopolisation du pouvoir par les représentants et de l'exclusion des représentés de la scène politique. C'est notamment de cette façon qu'elle est mise en œuvre par les institutions du gouvernement représentatif. Elle sert alors à légitimer la division du travail politique, l'absence de contrôle citoyen sur les gouvernants et l'étouffement de toute forme de représentation hors des institutions étatiques. Mais la représentation peut aussi être utilisée de façon « inclusive », c'est-à-dire comme moyen d'inclure les représentés dans les

7 - Jane Mansbridge, « Rethinking Representation », *American Political Science Review*, vol. 97, n° 4, 2003, p. 515.

8 - Je renvoie ici à Samuel Hayat, *L'invention de la République. Participation et représentation autour de la révolution de 1848*, Paris, Seuil, 2014 (à paraître).

9 - Roger Chartier, « Le sens de la représentation », *La vie des idées*, mars 2013, en ligne : <http://www.laviedesidees.fr/Le-sens-de-la-representation.html>. Voir aussi, dans le présent volume de *Raisons politiques*, l'article d'Yves Sintomer, p. 13-34.

10 - Voir notamment Michael Saward, *The Representative Claim*, Oxford, Oxford University Press, 2010. En cela cet article entend s'inscrire dans le mouvement contemporain de renouvellement des études sur la représentation, dont on peut trouver une première description dans Nadia Urbinati et Mark E. Warren, « The Concept of Representation in Contemporary Democratic Theory », *Annual Review of Political Science*, vol. 11, juin 2008, p. 387-412.

processus de décision politique. Le fait que les représentants – les gouvernants, les professionnels de la politique, mais aussi les différents porte-parole du peuple ou des groupes sociaux – parlent et agissent au nom d'autrui constitue alors un déclencheur pour l'apparition des représentés sur la scène politique : selon cet usage de la représentation, c'est justement parce que les représentants parlent et agissent au nom des représentés que ces derniers sont invités à les juger, à les contrôler, et à faire naître des formes de représentation alternatives. De ce point de vue, seuls les usages exclusifs de la représentation entrent en contradiction avec la participation des représentés et avec la perspective de la réalisation d'une égalité politique substantielle. Les usages inclusifs de la représentation peuvent au contraire constituer des moyens d'élargir la participation politique, de rendre audibles les voix des dominés, et peut-être de transformer radicalement les institutions démocratiques.

Cependant, un déséquilibre existe entre ces deux formes de représentation. Du fait du triomphe historique des usages exclusifs, ceux-ci ont pour nous un caractère d'évidence : ils sont cristallisés dans les institutions du gouvernement représentatif, dans lesquelles les représentants sont des gouvernants indépendants de leurs électeurs, et se trouvent largement naturalisés dans nos manières de concevoir la délégation, l'élection, toutes les pratiques et les situations dans lesquelles on parle et agit pour autrui. La grande majorité des travaux de recherche sur la représentation politique ne considèrent que ces usages exclusifs, suivant en cela la direction impulsée par l'ouvrage classique de Hanna Pitkin. Penser la représentation en un sens inclusif requiert donc un travail d'élucidation supplémentaire, dont je me propose ici de poser les premiers jalons. Il est nécessaire pour cela d'être attentif aux théories qui explorent la représentation au-delà du gouvernement représentatif, aux expériences d'autres porte-parole que les gouvernants, aux formes de représentation mises en œuvre avant le triomphe du gouvernement représentatif et aux controverses qui ont précédé ce triomphe, en particulier au cours du premier 19^e siècle, où différentes conceptions de la représentation s'affrontent, articulées à des interprétations antagonistes de la souveraineté¹¹. Mon propos n'est pas ici de définir les formes de représentation inclusive les plus adéquates pour relativiser les effets exclusifs du gouvernement représentatif ou pour proposer un système alternatif, mieux à même de réaliser les normes démocratiques. J'essaierai plutôt de distinguer entre différentes formes d'inclusion par la représentation, pour montrer les tensions et les ambiguïtés inhérentes à l'idée de représentation inclusive, et les différentes façons de l'utiliser pour penser le gouvernement représentatif et ses alternatives. Je partirai pour cela d'une interrogation sur la définition de ce que la représentation inclusive entend inclure, ce qui m'amènera à distinguer trois formes d'inclusion. La première, que j'appellerai inclusion par politisation, repose sur l'idée d'une inclusion des citoyens, sans considération pour leur identité sociale, par leur participation à la politique

11 - Voir, à partir de deux approches distinctes, Michèle Riot-Sarcey, *Le réel de l'utopie : essai sur le politique au 19^e siècle*, Paris, A. Michel, 1998, et Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2003.

instituée. Je distinguerai entre inclusion interne, c'est-à-dire reposant sur les mécanismes mêmes du gouvernement représentatif, et externe, s'appuyant sur la construction de formes de représentation extérieures aux institutions du gouvernement représentatif. Une seconde forme d'inclusion repose sur la prise en compte du fait que les formes exclusives de représentation s'exercent de façon inégale sur les différents groupes sociaux, et qu'il est donc nécessaire de mettre en œuvre des mécanismes d'inclusion spécifique des groupes sociaux dominés – là encore, à l'intérieur ou à l'extérieur des institutions du gouvernement représentatif. Enfin, une troisième forme d'inclusion, l'inclusion par subjectivation, s'appuiera sur l'idée que ce qui est à inclure ne peut être défini *a priori*, et que la représentation inclusive participe à la création des identités sociales qu'il s'agit d'inclure.

La représentation comme inclusion par politisation

La raison pour laquelle on peut parler de représentation exclusive pour caractériser les usages de la représentation à l'œuvre dans le gouvernement représentatif, c'est que la quasi-totalité des citoyens – les représentés – se trouve exclue de la décision politique entre deux élections. Cette division du travail politique est l'un des éléments du gouvernement représentatif où la contradiction avec l'idée démocratique est la plus grande¹². Pour cette raison, la dénonciation de la tendance oligarchique de la démocratie représentative est une constante de la critique radicale de cette forme politique¹³. Elle repose sur le constat selon lequel la division du travail politique aboutit nécessairement à la constitution d'un groupe de professionnels de la politique. Or, du fait même qu'il existe, ce groupe exclut la majorité des citoyens : la professionnalisation de la politique va de pair avec la représentation exclusive, et avec la construction de la politique comme domaine séparé des citoyens. Comme le note Daniel Gaxie, « l'exercice de la profession politique est lié à la manipulation d'un langage spécifique qui devient de ce fait un langage de professionnels. La maîtrise de ce langage par les agents du champ politique est à l'origine de l'incompétence relative des autres agents sociaux, et tend à les déposséder de leurs possibilités d'intervention dans les activités politiques¹⁴ ». Selon les mécanismes mêmes du gouvernement représentatif, l'exercice de la politique par des représentants aboutit à la dépossession des représentés, puisque la compétence politique elle-même se trouve définie par la capacité à tenir le langage des professionnels de la politique¹⁵. Dans cette perspective, la représentation peut

12 - François Dupuis-Déri, « L'esprit antidémocratique des fondateurs de la "démocratie" moderne », *Agone*, n° 22, 1999, p. 95-113 ; Moses I. Finley, *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Payot & Rivages, 2003 [1973].

13 - Robert Michels, *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 1971.

14 - Daniel Gaxie, *Le Cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978, p. 95.

15 - Notamment du fait de ses effets d'exclusion, cette conception de la compétence politique a été mise en question des travaux récents, par exemple par Loïc Blondiaux, « Faut-il se débar-

être dite inclusive lorsqu'elle permet aux citoyens représentés de lutter contre leur exclusion de la politique professionnelle, par l'acquisition de ce langage et par son utilisation pour s'immiscer dans les processus de décision dont ils sont exclus. On peut désigner cette forme d'usage inclusif de la représentation comme une inclusion par politisation des citoyens. En effet, si l'on considère la politisation comme « processus de requalification des activités sociales les plus diverses ¹⁶ », ce qui permet l'inclusion des citoyens exclus, c'est l'acquisition d'une capacité à requalifier leurs activités de façon politique – ce qui passe par la reformulation de ces activités selon un langage politique, c'est-à-dire ici un langage de représentants professionnels. Dans ce cas, la représentation est inclusive au sens où les représentés s'approprient un langage qui n'est pas le leur, mais par lequel ils peuvent rendre leurs points de vue audibles au sein d'une scène politique dont ils étaient exclus.

Entendue de cette manière, l'inclusion par politisation des citoyens se fait au sein même du gouvernement représentatif et de ses institutions. C'est dans l'interaction avec l'univers des professionnels de la politique et par l'utilisation du langage de ces professionnels que les représentés se trouvent inclus. En conséquence, la séparation entre usages exclusifs et inclusifs de la représentation est ici faible. Cette forme de représentation inclusive repose en effet sur l'idée que la représentation est par elle-même, et y compris dans les formes instituées du gouvernement représentatif, à la fois exclusive – du fait de la monopolisation du pouvoir politique par les représentants – et inclusive – en permettant aux représentés exclus d'être inclus par l'acquisition du langage des représentants. De ce point de vue, la représentation politique a une signification unique, et elle est intrinsèquement mixte. C'est implicitement l'idée défendue par Hanna Pitkin, qui définit la représentation politique par le fait que le représentant est à la fois indépendant du représenté et réactif à ses souhaits – la représentation ayant donc des aspects à la fois exclusifs et inclusifs ¹⁷. De la même manière, selon Franklin Ankersmit, appliquant ici à la représentation politique ses théories sur la représentation esthétique, la représentation engendre nécessairement un dédoublement de la personnalité des représentés : « La faculté de représentation fait de nous les habitants de deux mondes, le *privé* (que nous possédions déjà) et le *public* (auquel nous avons accès grâce à cette faculté de représentation) ¹⁸. » Alors que le monde privé est censé préexister à

resser de la notion de compétence politique ? », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 6, novembre 2007, p. 759-774, par Yves Déloye, « Pour une sociologie historique de la compétence à opiner "politiquement" », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 6, 27 novembre 2007, p. 775-798, et par Julien Talpin, « Ces moments qui façonnent les hommes », *Revue française de science politique*, vol. 60, n° 1, mars 2010, p. 91-115.

16 - Jacques Lagroye, « Le processus de politisation », in Jacques Lagroye, *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 360.

17 - Voir le texte de Hanna Pitkin dans le présent volume de *Raisons politiques*, p. 35-52.

18 - Franklin Rudolf Ankersmit, « Political Representation and Political Experience : an Essay on Political Psychology », *Redescriptions : yearbook of political thought and conceptual history*, n° 11, 2007, p. 27.

la représentation, le monde public est un monde construit, ouvert par les représentants professionnels aux représentés, qui dédoublent leur subjectivité au miroir de l'action de ceux qui parlent en leur nom, leur permettant de passer de la sphère de l'intérêt personnel à celle du jugement politique. Il s'agit donc ici de faire valoir l'existence d'effets d'inclusion que l'on pourrait qualifier d'internes : la représentation met par elle-même en jeu chez le représenté des processus qui l'incluent au monde des professionnels de la politique. De la même façon que, pour Bernard Manin, le gouvernement représentatif est essentiellement mixte, en ce qu'il repose sur une procédure, l'élection, à la fois démocratique et aristocratique¹⁹, on peut dire que selon cette conception de l'inclusion par politisation, la représentation est intrinsèquement à la fois exclusive et inclusive.

Cette argumentation en faveur de la représentation est aujourd'hui largement mise en avant par les auteurs qui essaient de montrer la compatibilité *a priori* entre la représentation et la démocratie, y compris en un sens plus substantiel que la seule compétition électorale. Selon l'un des textes fondateurs de cette approche, « le contraire de la représentation n'est pas la participation. Le contraire la représentation est l'exclusion²⁰ ». Dès lors, représenter, c'est inclure, et donc être représenté, c'est être inclus, l'idée de démocratie représentative constituant une véritable tautologie²¹. Pour ces théoriciens, la raison pour laquelle la représentation est intrinsèquement démocratique est qu'elle transforme la relation des gouvernés à leurs gouvernants, en ce que l'appropriation du langage de la représentation – langage de professionnels – ouvre la possibilité pour les citoyens d'exercer un jugement sur les dirigeants. De ce fait, la représentation permet aux représentés de mettre en question la parole et les actions de leurs représentants, en ne les considérant que comme les dépositaires transitoires et faillibles d'un pouvoir d'État qui fondamentalement ne leur appartient pas – ce pouvoir restant ainsi un « lieu vide », caractéristique des démocraties représentatives²². Loin d'être le symptôme d'une supposée « crise de la représentation », la suspicion qui entoure les discours des représentants est ce qui, pour Georges Kateb, fonde la « particularité morale » (*moral distinctiveness*) de la démocratie représentative²³, tandis que pour Didier Mineur il s'agit d'une nécessité interne au concept de représentation²⁴, ou pour Bruno Latour d'une conséquence de la spécificité de la parole politique²⁵. En conséquence, du point de vue de cette conception de l'inclusion par politisation

19 - Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996, p. 191.

20 - David Plotke, « Representation is Democracy », *Constellations*, vol. 4, n° 1, 1997, p. 19.

21 - Sofia Näsström, « Representative Democracy as Tautology. Ankersmit and Lefort on Representation », *European Journal of Political Theory*, vol. 5, n° 3, juillet 2006, p. 321-342.

22 - Claude Lefort, *Essais sur le politique, 19^e-20^e siècles*, Paris, Seuil, 1986, p. 27.

23 - George Kateb, « The Moral Distinctiveness of Representative Democracy », *Ethics*, vol. 91, n° 3, avril 1981, p. 357-374.

24 - Didier Mineur, *Archéologie de la représentation politique : structure et fondement d'une crise*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010.

25 - Bruno Latour, « Si l'on parlait un peu politique ? », *Politix*, vol. 15, n° 58, 2002, p. 143-165.

des citoyens, il n'est pas besoin de chercher en dehors du gouvernement représentatif les moyens de rendre la représentation plus inclusive : la relation de représentation entre les citoyens et les représentants professionnels contient par elle-même tous les éléments nécessaires. Ainsi, pour Bernard Manin, le fait que « les décisions publiques sont soumises à l'épreuve de la discussion ²⁶ » est un des traits constitutifs du gouvernement représentatif, et non un élément démocratique extérieur. Tout au plus faut-il garantir aux représentés la possibilité d'exprimer des jugements sur l'action des représentants au sein d'un espace public libre.

Si cette conception de l'inclusion par politisation peut constituer un outil pour étudier le gouvernement représentatif et ses métamorphoses, elle ne saurait néanmoins rendre compte à elle seule de ce que l'on peut appeler la représentation inclusive. En effet, au moins deux éléments limitent son pouvoir heuristique. Le premier est que la conception de la politique sur laquelle elle repose est entièrement orientée vers le monde des représentants professionnels, conduisant à éliminer du domaine de la représentation toutes les formes d'intervention qui ne tournent pas autour de la relation entre les citoyens et leurs représentants institués. En conséquence, le grand partage entre représentation et démocratie ne se trouve pas éliminé, mais simplement déplacé : la frontière serait alors entre une représentation politique démocratique (qui possède des effets d'exclusion et d'inclusion) et un domaine hors-représentation, impolitique, défini non plus comme celui de la démocratie directe, mais comme celui du mouvement social, de l'expression des opinions, etc. Le second problème est que si cette conception de la représentation inclusive peut rendre compte, dans une certaine mesure, de ce qui a lieu dans l'exercice quotidien de la politique instituée, elle est incapable d'intégrer les moments de rupture, les événements lors desquels les institutions du gouvernement représentatif ne fonctionnent tout simplement plus. Or, l'expérience historique de ces moments montre que la rupture avec les institutions de représentation ne se fait pas nécessairement contre l'idée de représentation ou en-dehors de toute revendication de représentation. Bien au contraire, on peut observer, par exemple lors de la révolution de 1848, moment crucial de mise en question du gouvernement représentatif, que l'illégitimation brutale des institutions représentatives de la monarchie de Juillet va de pair avec la prolifération de discours utilisant le vocabulaire de la représentation et avec la mise en place rapide d'institutions de représentation alternatives à celles du gouvernement représentatif (en l'occurrence un gouvernement provisoire, une garde nationale démocratisée, un mouvement clubiste fédéré et un parlement des travailleurs siégeant au palais du Luxembourg). Il existe donc des usages de la représentation qui échappent à la relation entre les citoyens électeurs et les représentants professionnels élus, dont on peut se demander dans quelle mesure ils participent à des formes de représentation inclusive qui se passent pas par les institutions du gouvernement représentatif.

26 - Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, op. cit., p. 18.

Une conception externe de l'inclusion par politisation

Pour cela, il est possible de s'appuyer sur des analyses qui partent de la conception interne de l'inclusion par politisation pour essayer de montrer ce qui justement y échappe, ce qui fait que ces processus d'inclusion débordent la relation de représentation entre les citoyens et leurs élus. En effet, tous les théoriciens de la représentation qui défendent l'existence d'une inclusion des représentés par leur politisation n'y voient pas un effet nécessaire et interne à la relation de représentation. Selon certains auteurs, ces effets inclusifs de la représentation sont seulement potentiels, demandent une institutionnalisation qui ne relève pas strictement des formes du gouvernement représentatif, voire aboutissent à la constitution d'institutions de représentation antagonistes à celles du gouvernement représentatif. Le travail de Nadia Urbinati constitue un bon exemple d'une théorisation qui, partant d'une réflexion sur les formes internes d'inclusion par politisation, met finalement en lumière la nécessité d'effets d'inclusion externes au gouvernement représentatif. L'horizon de ses recherches sur la représentation est de distinguer entre gouvernement représentatif et démocratie représentative ; pour cela, elle ne se repose pas seulement sur l'étude de la relation existant entre représentants et représentés, mais elle prend aussi en considération les formes d'institutionnalisation de la participation directe des représentés à la formation du jugement public²⁷. Selon elle, l'exercice du jugement des représentés sur les représentants est une incarnation du pouvoir du peuple, au même titre que l'élection elle-même, la souveraineté populaire étant « une diarchie de la volonté et du jugement²⁸ » ; de ce fait, le gouvernement représentatif ne peut jamais à lui seul définir l'ensemble de la politique, car il ne constitue qu'un aspect de la souveraineté, l'autre aspect étant l'organisation de l'activité de jugement – qui comprend le jugement de l'action des représentants, sans s'y limiter. Puisque la politique ne se limite pas au gouvernement représentatif, une crise du gouvernement représentatif ne ferait pas basculer la société hors du politique, mais s'appuierait sur un aspect de la souveraineté – le jugement – contre un autre – la délégation. Selon Nadia Urbinati, loin de constituer seulement un cas limite, l'horizon de la rupture entre les représentants et les représentés est inhérent à la démocratie représentative – et non au gouvernement représentatif, qui ne reconnaît pas la souveraineté populaire en dehors de l'élection. La politisation par la représentation apparaît alors sous la forme de la production d'un jugement autonome et souverain par les représentés, non soumis aux institutions du gouvernement représentatif, et dont le développement peut conduire à la création de formes de représentation alternatives à ces institutions : « Lorsque la *continuité* entre les représentants et les citoyens est *interrompue*, ces derniers sont à même de générer des formes extra-parlementaires de représentation ou d'autoreprésentation. Leur but n'est

27 - Nadia Urbinati, *Representative Democracy: Principles and Genealogy*, Chicago, the University of Chicago Press, 2006.

28 - Nadia Urbinati, « Representative Democracy and its Critics », in Sonia Alonso, John Keane et Wolfgang Merkel [dir.], *The Future of Representative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 26.

cependant pas de reprendre le pouvoir décisionnel ou de réaffirmer le gouvernement direct par le peuple, mais de dévoiler et de dénoncer la distance politique entre la nation “réelle” et la nation “légale” (...) Ceci (...) va dans le sens de la permanence de la *présence* du peuple souverain sous la forme du *jugement politique*, plutôt que de la volonté²⁹. » Le peuple est rendu présent politiquement par la représentation, non pas seulement dans la personne du représentant – il s’agirait alors d’une représentation exclusive, fondée sur l’absence des représentés –, mais dans le jugement que les représentés formulent en continu sur l’action que le représentant réalise en leur nom, et qui peut s’incarner dans des institutions de représentation séparées.

Dans cette perspective, l’inclusion par politisation n’est pas seulement interne, mais a aussi des aspects externes : elle réside dans la capacité des représentés non pas à simplement adopter le langage des représentants pour exprimer leurs souhaits, mais à garder un pouvoir de jugement au-delà de la dépossession que constitue la délégation de pouvoir. Contrairement à ce qui a lieu dans la forme interne d’inclusion par politisation, l’élection n’est pas à elle seule suffisante pour garantir la politisation : la société doit se doter d’un ensemble de dispositifs de surveillance des représentants, de formation d’un jugement sur leur action et d’expression de ce jugement – dispositifs que l’on peut rapprocher de ce que Pierre Rosanvallon appelle la contre-démocratie³⁰. Cependant, pour rendre compte de l’ensemble de phénomènes qui relèvent de cet aspect de la représentation inclusive, il est nécessaire d’élargir l’analyse au-delà des formes d’institutionnalisation du jugement des représentés sur l’action des représentants. Si Nadia Urbinati ou Pierre Rosanvallon pensent l’exercice du jugement par les citoyens dans la relation avec les représentants institués, on peut intégrer aux formes externes d’inclusion par politisation d’autres dispositifs par lesquels les citoyens participent à la politique, non par l’expression d’un jugement sur les représentants, mais aussi par la formulation d’une volonté. En effet, les dispositifs participatifs ou les éléments de démocratie directe ou semi-directe ne sont pas étrangers à la représentation : ils constituent bien des lieux où l’on produit une parole ou une action institutionnalisée au nom du peuple ou d’une partie du peuple. Cependant, la représentation à l’œuvre y est largement extérieure au monde des représentants professionnels, ce qui conduit les approches focalisées sur le gouvernement représentatif et sur les usages exclusifs de la représentation à les considérer comme hors de la représentation – et donc, implicitement, de la politique. L’ouverture aux formes inclusives de représentation et aux effets de politisation qu’elles peuvent engendrer, y compris à l’extérieur des institutions du gouvernement représentatif, s’avère alors nécessaire pour ne pas reconduire, sous la forme de la dualité entre volonté et jugement, le partage entre démocratie et

29 - Nadia Urbinati, « Continuity and Rupture : The Power of Judgment in Democratic Representation », *Constellations*, vol. 12, n° 2, 2005, p. 198.

30 - Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie : la politique à l’âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.

représentation, ou entre représentation démocratique et domaine de l'impolitique. Il est donc nécessaire d'intégrer aux formes externes d'inclusion par politisation les dispositifs participatifs et/ou délibératifs, en tant que ceux-ci mettent en jeu des mécanismes institutionnels et discursifs de représentation, même et surtout lorsque ces dispositifs visent non seulement à produire un jugement, mais aussi à exprimer une volonté³¹.

Les conséquences institutionnelles de ces deux formes d'inclusion par politisation sont donc tout à fait différentes : selon la première forme, qui repose sur l'idée de l'existence nécessaire et interne d'effets inclusifs de la représentation, le gouvernement représentatif possède par lui-même un pouvoir d'inclusion, qui va de pair avec les effets exclusifs de la représentation, sans qu'il soit possible de séparer l'un de l'autre. Au contraire, selon la seconde forme d'inclusion par politisation, le gouvernement représentatif doit être amélioré ou corrigé par des dispositifs d'inclusion spécifiques, qui viennent s'opposer aux effets exclusifs de la représentation. Il ne s'agit donc pas là que d'une distinction théorique : le débat ne cesse de se trouver posé, dans l'histoire du gouvernement représentatif, entre les partisans des effets inclusifs de la représentation électorale et les partisans d'un redoublement de la représentation électorale par d'autres dispositifs. La révolution de 1848 constitue de ce point de vue un terrain d'expérimentation de premier ordre, du fait de la mise en œuvre à grande échelle du suffrage dit universel (malgré le maintien de l'exclusion des femmes). Pour certains, la mise en œuvre du suffrage universel suffit à garantir l'inclusion de l'ensemble des citoyens (masculins) dans la République. C'est la position de Lamartine, s'exprimant suite à la manifestation du 17 mars 1848, au nom du Gouvernement provisoire : « L'élection appartient à tous sans exception. À dater de cette loi [électorale], il n'y a plus de prolétaires en France. Tout Français en âge viril est citoyen politique. Tout citoyen est électeur. Tout électeur est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous³². » Le suffrage universel suffit pour Lamartine à garantir l'inclusion égale de tous les citoyens, au point même de faire disparaître toute barrière de classe, mais aussi toute inégalité entre gouvernants et gouvernés. À l'inverse, d'autres voix s'élèvent pour faire valoir que l'élection ne saurait à elle seule garantir l'inclusion de tous les citoyens, et qu'il faut donc adjoindre aux institutions du gouvernement représentatif des dispositifs externes de participation populaire réalisant cette inclusion, à travers une activité de surveillance des assemblées élues et

31 - Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008 ; Yves Sintomer, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique : tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris, La Découverte, 2011. Pour une analyse en termes de représentation des dispositifs participatifs contemporains, l'exemple brésilien constitue un terrain privilégié, notamment du fait de l'existence de dispositifs à l'échelle nationale ; voir par exemple Thamy Pogrebinski et Fabiano Santos, « Entre a Representação e Participação : As conferências nacionais e o experimentalismo democrático brasileiro », Série Pensando o Direito, Ministério da Justiça, Brasília, 2010, ainsi que Debora Rezende, « Representation as Political Process : the State-Society Relationship in a Democratic Brazil », 63rd Political Studies Association Annual International Conference, Cardiff, 2013.

32 - *Actes du Gouvernement provisoire, 1848*, p. 148-149.

d'expression de la volonté populaire. En 1848, les clubs jouent un tel rôle³³ : après la révolution de février, des centaines de clubs sont créés en quelques semaines, et ils sont massivement investis par la population – à Paris, on peut estimer à 100 000 personnes le nombre de clubistes³⁴. Pour certains chefs clubistes, cette expérience doit se pérenniser au-delà de l'élection d'une Assemblée nationale, plusieurs allant jusqu'à proposer l'institution d'une « Convention populaire », composée de délégués des clubs, qui siègerait dans les locaux de l'ancienne Chambre des députés, non pour se substituer à l'Assemblée nationale, mais pour jouer un rôle spécifiquement inclusif que l'on pourrait qualifier de représentation des représentés : elle « traduira [les] actes [de l'Assemblée] et [lui] rapportera l'expression fidèle des sentiments qu'ils auront excités dans le Peuple » et deviendra « un abri pour la grande école populaire »³⁵. Cette proposition constitue un bon exemple de la conception externe de l'inclusion par politisation, selon laquelle la représentation électorale ne suffit pas à elle seule à garantir la politisation des citoyens exclus par la division du travail politique, mais doit se trouver redoublée par des dispositifs de représentation différents, spécifiquement orientés vers la politisation inclusive des représentés.

Deux formes d'inclusion par politisation coexistent donc : selon la première, interne, la représentation possède nécessairement des aspects à la fois inclusifs et exclusifs ; selon la seconde, externe, les usages exclusifs de la représentation doivent être contrebalancés par des dispositifs d'inclusion extérieurs au gouvernement représentatif. Cependant, un élément commun à ces deux conceptions de l'inclusion par politisation fait qu'elles ne sauraient à elles seules rendre compte de l'ensemble des formes de représentation inclusive : elles considèrent implicitement que la représentation politique exclut d'un bloc, et de façon similaire, l'ensemble des citoyens. Dès lors, les mécanismes d'inclusion mis en avant, qu'ils reposent sur la seule élection ou bien sur des dispositifs autres, s'avèrent indifférents au fait que l'exclusion s'exerce de façon différenciée selon les caractéristiques sociales des représentés. Pour reprendre l'exemple de la révolution de 1848, l'inclusion par politisation peut bien rendre compte des phénomènes d'extension du suffrage, de la force de la participation électorale, de l'importance des professions de foi des candidats (inclusion par politisation interne), ainsi que de l'apparition massive des journaux, des clubs, et de la mise en place d'une garde nationale démocratisée et d'une assemblée des travailleurs (inclusion par politisation externe) ; mais elle échoue à fournir un cadre d'analyse satisfaisant pour expliquer l'apparition de paroles tenues au nom de groupes sociaux précis, en particulier au nom des ouvriers et au nom des femmes. Il y a bien là une forme de représentation, au sens où les personnes

33 - Samuel Hayat, « Participation, discussion et représentation : l'expérience clubiste de 1848 », *Participations*, n° 2, 2012, p. 119-140.

34 - Peter H. Amann, *Revolution and Mass Democracy: the Paris Club Movement in 1848*, Princeton, Princeton University press, 1975.

35 - Pétition signée « la Commission chargée du travail », vraisemblablement de la Société des Droits de l'homme, mai 1848.

qui parlent au nom de ces groupes s'en font les représentants, et peuvent parfois, notamment dans le cas des ouvriers de métier, avoir été effectivement élus par des membres de leur groupe social ; mais une analyse de cette forme de représentation doit prendre en considération le fait qu'elle a lieu au sein d'un groupe social, et non pas dans la généralité de la relation entre citoyens électeurs et représentants élus.

L'inclusion des groupes sociaux

Il est donc nécessaire de modifier notre regard sur la définition de ce qui est exclu par la représentation. J'ai dans un premier temps considéré que tous les représentés étaient exclus de la politique par les usages exclusifs de la représentation. Cependant, à ce premier sens de l'exclusivité de la représentation s'ajoute un second sens, plus sociologique, qui tient aux conditions sociales d'organisation du champ politique. Les travaux de Pierre Bourdieu sur la représentation politique permettent ainsi de saisir que si la représentation mise en œuvre par le gouvernement représentatif est exclusive de manière générale, pour quasiment tous les citoyens, par le seul fait de la division du travail politique, elle l'est aussi de manière spécifique pour les dominés, du fait des « effets de la dépossession économique et culturelle³⁶ » qu'ils subissent. Les acteurs sociaux les moins dotés en capital culturel et en temps libre, nécessaires à la participation politique, se trouvent en effet « condamn[és] à la délégation, cette *dépossession méconnue et reconnue* des moins compétents en faveur des plus compétents³⁷ ». Dans cette perspective, la représentation est le processus par lequel non seulement des gouvernants parlent et agissent au nom des gouvernés, mais aussi des dominants parlent au nom des dominés, pour lesquels la représentation est alors doublement exclusive. Historiquement, le suffrage censitaire – qui va de pair avec le gouvernement représentatif, pour ses théoriciens et praticiens en France durant le premier 19^e siècle³⁸ – a pu constituer la mise en forme légale de cette double exclusion. Cependant, l'élargissement du suffrage n'a pas fait disparaître cette exclusion : au lieu d'être exclus du suffrage ou de l'éligibilité par des conditions de cens, les dominés se sont trouvés exclus par leur moindre « compétence politique », définie comme « aptitude à tenir le langage des professionnels »³⁹, conduisant à leur « dépossession radicale⁴⁰ ».

Dès lors, à la question de savoir qui il s'agit d'inclure par les formes inclusives de représentation, une nouvelle réponse s'impose : les dominés, ceux qui

36 - Pierre Bourdieu, « La représentation politique ; éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 36-37, 1981, p. 4.

37 - Pierre Bourdieu, *La Distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, p. 484.

38 - Pierre Rosanvallon, *Le Moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985.

39 - Daniel Gaxie, *Le Cens caché...*, *op. cit.*, p. 83.

40 - *Ibid.*, p. 95.

justement sont doublement exclus de la participation politique, comme citoyens et comme « moins compétents », c'est-à-dire comme moins bien dotés en capital culturel. La représentation inclusive, ce serait alors, dans cette seconde acception, la représentation des dominés : pour faire face à leur exclusion spécifique, il faudrait une inclusion spécifique. Or, selon Pierre Bourdieu, les voies de cette représentation spécifique des dominés présentent toujours le risque de reconduire leur exclusion, voire de l'approfondir en donnant aux dominés l'illusion que quelqu'un parle pour eux, puisqu'ils seraient « à la merci des discours qu'on leur propose (...) ; à la merci, dans le meilleur des cas, de leur porte-parole à qui il appartient de leur fournir les instruments de la réappropriation de leur propre expérience⁴¹ ». Inclure les dominés en les représentant, c'est donc les rendre dépendants d'un mandataire qui peut toujours faire passer son propre intérêt pour le leur. En effet, Pierre Bourdieu ne s'en tient pas, dans ses textes sur la représentation politique, à une analyse des relations de domination au sein du champ politique, il mène une critique radicale de la position même de porte-parole. Si donner aux dominés des représentants spécifiques pour lutter contre leur exclusion risque d'approfondir cette exclusion, ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit de dominés ; cela tient à une propriété plus générale de la représentation : la possibilité qu'elle ouvre pour le mandataire d'« imposer comme les intérêts de leur mandants leurs intérêts de mandataires⁴² ». Les dominés se trouvant exclus de la représentation, les personnes qui parlent et agissent en leur nom peuvent en effet s'autoriser d'eux, sans la moindre garantie qu'ils défendent effectivement leur intérêt. Si, dans l'analyse de Bourdieu, il s'agit avant tout de saisir les effets de l'existence d'un appareil – le parti, le syndicat – qui parle au nom de la classe ouvrière, on peut étendre son analyse à toutes les situations où l'inclusion d'un groupe social exclu repose entièrement sur la bonne volonté des représentants qui plaident la cause de ces groupes exclus, que ce soit au sein même des institutions du gouvernement représentatif ou bien de l'extérieur, dans les organisations qui entendent parler au nom de ces groupes⁴³.

Un exemple historique significatif de cette forme de représentation des dominés par des porte-parole plaissant leur cause, mais dont rien ne garantit qu'ils défendent effectivement leur intérêt ni qu'ils déclenchent une participation autonome de ceux qu'ils représentent, peut être trouvé dans la France des années 1840, où la combinaison du suffrage censitaire et de la stricte limitation des possibilités d'association et d'expression rend les travailleurs largement dépendants, pour leur représentation, de la bonne volonté de députés qui n'ont pas à leur rendre de compte ou à se soumettre à leur suffrage. L'itinéraire d'un Ledru-Rollin est un bon exemple de cette configuration. Jeune avocat parisien, issu de la bourgeoisie, il se fait élire en 1841 avec une profession de foi d'une

41 - Pierre Bourdieu, *La Distinction...*, op. cit., p. 238.

42 - Pierre Bourdieu, « La représentation politique... », art. cité, p. 5.

43 - On peut ainsi rapprocher cette forme de représentation de la représentation comme plaidoyer (*advocacy*). Voir Nadia Urbinati, « Representation as Advocacy : A Study of Democratic Deliberation », *Political Theory*, vol. 28, n° 6, décembre 2000, p. 758-786.

radicalité rare. Il commence par y invoquer les « misères dont sont assaillies les classes pauvres », décrit le peuple comme « un troupeau conduit par quelques êtres privilégiés », justifie ses insurrections du début des années 1830, le compare au Christ, pour finalement en appeler à une rupture avec le gouvernement représentatif⁴⁴. Dans cette profession de foi, qui lui donne une renommée immédiate dans les milieux radicaux, il s'autorise des classes pauvres – assimilées ici au peuple tout entier – et des insurrections ouvrières pour mettre en avant sa revendication politique principale, la lutte pour la République. Il parle au nom des travailleurs, des classes pauvres, en tant que ceux-ci se trouvent exclus, et s'autorise d'eux en tant qu'exclus, pour réclamer leur inclusion, et plus généralement pour la défense de leurs droits. Ce qui donne sa force au discours de Ledru-Rollin, ce n'est pas ici le fond de ce qu'il propose (un changement de régime), mais le fait qu'il dise que cet objectif est le but même des ouvriers, implicitement décrits comme étant sur le point de se soulever. C'est ce mouvement là même qui est analysé par Bourdieu comme étant au cœur du processus de représentation : « La parole du porte-parole doit une partie de sa "force illocutionnaire" à la force (au nombre) du groupe qu'il contribue à produire comme tel par l'acte de symbolisation, de représentation ; elle trouve son principe dans le coup de force par lequel le locuteur investit son énoncé de toute la force que son énoncé contribue à produire en mobilisant le groupe auquel il s'adresse⁴⁵. » La force du discours de Ledru-Rollin tient à la force du groupe qu'il dit représenter – les ouvriers, les pauvres, le peuple – alors même qu'il ne peut fournir aucune preuve de l'existence d'une relation spécifique entre lui et ce groupe – si ce n'est le fait que ce groupe soit exclu et que lui, Ledru-Rollin, parle en son nom. Le fait que Ledru-Rollin parle au nom des ouvriers ne constitue alors pas à lui seul une inclusion des ouvriers : c'est bien au sein des formes exclusives de représentation que les ouvriers se trouvent ici représentés. D'une certaine façon, leur double exclusion, en tant que citoyens et en tant que dominés, leur vaut bien une représentation spécifique, ici par Ledru-Rollin, mais cette représentation est une fois de plus exclusive : doublement exclus, ils sont doublement représentés, sans pour autant que cette double représentation soit par elle-même inclusive. Et lorsque les ouvriers apparaissent directement sur la scène politique, en 1848, la position de porte-parole construite par Ledru-Rollin ne l'empêche pas de participer à la répression d'insurrections ouvrières qu'il justifiait quelques années plus tôt.

Pour éviter que la représentation des groupes sociaux dominés ne prenne elle-même des formes exclusives, il est nécessaire de mettre en place une représentation spécifique de ces groupes qui ne remette pas aux seuls représentants la responsabilité de défendre leur intérêt. En d'autres termes, il faut institutionnaliser la représentation des groupes sociaux dominés. Une première manière de réaliser cette institutionnalisation est d'identifier les groupes qui

44 - Ledru-Rollin, « Profession de foi », *Revue du progrès politique, social et littéraire*, t. 6, 3^e série, 1840, p. 52-53.

45 - Pierre Bourdieu, « La représentation politique... », art. cité, p. 14.

doivent recevoir une représentation spécifique, puis d'accorder, au sein même des institutions du gouvernement représentatif, un certain nombre de postes ou de sièges à des représentants issus de ces groupes. C'est la voie empruntée par les partisans, notamment féministes, de la représentation de groupe (*group representation*)⁴⁶, fondée sur une conception descriptive de la représentation⁴⁷, selon laquelle les représentants doivent ressembler aux représentés, conception qui sert de fondement aux politiques de quotas⁴⁸. Cette forme de représentation entend l'inclusion des groupes dominés sous la forme d'une inclusion dans le jeu politique tel qu'il existe, à partir du principe suivant : « un public démocratique devrait mettre en place des mécanismes pour la reconnaissance effective et la représentation des voix distinctes et des perspectives de ceux de ses groupes constitutifs qui sont opprimés ou désavantagés⁴⁹ ». Il s'agit donc de faire appel aux normes égalitaires du système démocratique pour faire en sorte que les groupes sociaux dominés ou exclus soient inclus par la représentation dans l'espace politique légitime. Cette revendication d'une inclusion par la représentation de groupe n'est pas nouvelle : elle est présente dans les stratégies d'inclusion du mouvement ouvrier du 19^e siècle, de l'article fondateur de 1832 de Jean Reynaud, républicain et saint-simonien, « De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires », jusqu'au *Manifeste des Soixante* de 1864, qui entend promouvoir des candidatures ouvrières séparées aux élections⁵⁰.

Cependant, cette stratégie n'est pas la seule possible pour penser l'inclusion des groupes dominés : celle-ci peut aussi passer par des formes de représentation extérieures aux institutions du gouvernement représentatif. La correction du caractère exclusif de la représentation ne se fait alors pas par la recherche d'une plus grande inclusivité de la représentation instituée, mais par la construction d'un appareil de représentation alternatif, extérieur aux institutions, spécifiquement dédié à la représentation séparée d'un groupe social exclu. Du fait de l'exclusion légale dont il était alors l'objet, le mouvement ouvrier des années 1830 s'est ainsi en grande partie formé autour de la revendication du droit d'association, entendu non pas seulement comme le droit individuel

46 - Melissa Williams, *Voice, Trust, and Memory : Marginalized Groups and the Failings of Liberal Representation*, Princeton, Princeton University Press, 2000 ; Judith Squires, « Representing Groups, Deconstructing Identities », *Feminist Theory*, vol. 2, n° 1, 1^{er} avril 2001, p. 7-27.

47 - Anne Phillips, *The Politics of Presence*, Oxford, Clarendon Press, 1995 ; Dominique Leydet, « Représentation et présence : la démocratie représentative en question », *Politique et sociétés*, vol. 21, n° 1, 2002, p. 67-88. Voir aussi l'article de Jane Mansbridge traduit dans le présent volume de *Raisons politiques*, p. 53-77.

48 - Judith Squires, « Quotas for Women : Fair Representation ? », *Parliamentary Affairs*, vol. 49, n° 1, 1996, p. 71-88 ; Catherine Achin, « "Représentation miroir" vs parité. Les débats parlementaires relatifs à la parité revus à la lumière des théories politiques de la représentation », *Droit et société*, vol. 47, n° 1, 2001, p. 237-256 ; Virginie Dutoya, « La représentation de la nation à l'épreuve de la différence de genre : Quotas et représentation des femmes dans les Parlements de l'Inde et du Pakistan », thèse de doctorat de science politique, IEP (Paris), 2012.

49 - Iris Marion Young, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 1990, p. 184.

50 - Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 2002 [1998], p. 87-129.

pour les ouvriers de s'associer, mais aussi comme le droit de créer une association fédérative, au niveau national, rassemblant les différentes corporations, donc une représentation séparée. On trouve une revendication similaire, à côté de la demande de l'élargissement du suffrage, au sein des clubs de femmes, en 1848 : l'exclusion de la politique instituée est alors combattue non seulement en demandant l'inclusion dans les institutions du gouvernement représentatif, mais aussi en faisant valoir le droit à s'associer, en tant que femmes, pour défendre les intérêts et les droits des femmes⁵¹. Proudhon, dans la *Capacité politique des classes ouvrières* (1865), ouvrage visant à répondre au *Manifeste des Soixante*, a théorisé cette stratégie de la rupture, de la représentation séparée des groupes dominés. Selon lui, par la mise en place d'institutions fédératives en dehors de l'appareil d'État, les ouvriers peuvent travailler collectivement à leur émancipation sans attendre qu'une assemblée de législateurs leur en ait donné le droit, ce qui constitue pour lui la supériorité d'une stratégie de représentation séparée sur les stratégies d'inclusion dans les institutions du gouvernement représentatif. On retrouve donc ici, portée au niveau de la représentation des groupes sociaux, la dichotomie entre conceptions interne et externe de l'inclusion. De la même façon que l'on peut penser l'inclusion des citoyens par leur politisation au sein ou bien à l'extérieur des institutions du gouvernement représentatif, il est nécessaire, pour rendre compte des diverses formes d'inclusion des groupes sociaux dominés, de prendre en considération les stratégies internes et externes d'inclusion.

L'inclusion par subjectivation

Cependant, si le passage de l'inclusion des citoyens à l'inclusion des groupes sociaux dominés permet de prendre en considération l'exclusion spécifique dont ceux-ci font l'objet, un problème reste irrésolu : celui des modalités de la reconnaissance des groupes dominés. Pour que la représentation d'un groupe puisse avoir lieu, permettant ainsi son inclusion, il faut d'abord que celui-ci soit reconnu comme étant exclu. Si l'on prend l'exemple de la classe ouvrière française, sa reconnaissance en tant que classe est le résultat d'un processus politique, qui précède plutôt qu'il ne suit les transformations économiques qui ont fait naître un large prolétariat d'usine⁵². À partir de la révolution de 1830, pour un nombre toujours croissant d'ouvriers, « prolétaire » commence à signifier une identité de classe intrinsèquement attachée à la situation de producteur et dépassant les limites de métier. Si les différents métiers étaient organisés

51 - Michèle Riot-Sarcey, *La démocratie à l'épreuve des femmes : trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*, Paris, Albin Michel, 1994.

52 - Pour une présentation de ce processus, voir notamment William Hamilton Sewell, *Gens de métier et révolutions : le langage du travail, de l'Ancien régime à 1848*, Paris, Aubier-Montaigne, 1983 [1980] ; Bernard H. Moss, *Aux origines du mouvement ouvrier français : le socialisme des ouvriers de métier, 1830-1914*, Paris, Les Belles lettres, 1985 [1976] ; Alain Cottureau, « The Distinctiveness of Working-class Cultures in France, 1848-1900 », in Aristide R. Zolberg et Ira Katznelson (dir), *Working-class Formation : Nineteenth-century Patterns in Western Europe and the United States*, Princeton, Princeton University Press, 1986, p. 111-154.

avant 1830 par les sociétés de compagnonnage, par les structures héritées des corporations de l'Ancien Régime, par les sociétés de secours mutuel qui se forment par centaines autour de la révolution de Juillet, par des pratiques de coopération, l'ensemble de ces formes d'organisation restaient largement fractionnées par métiers. Ce n'est qu'après la révolution de 1830 que des ouvriers – certes minoritaires – commencent à reformuler leur action en des termes qui transcendent les barrières des métiers, notamment en fondant des journaux dirigés et écrits exclusivement par des ouvriers (*L'Artisan, journal de la classe ouvrière* ; *Le journal des ouvriers* ; et *Le Peuple, journal général des ouvriers, rédigé par eux-mêmes*). Ainsi l'identité ouvrière est le résultat d'une activité menée par des porte-parole, au point que l'on peut dire que le sujet politique ouvrier est construit par ceux qui parlent au nom des ouvriers. Si l'on peut bien parler ici d'une activité de représentation, il est impossible de l'interpréter selon les formes d'inclusion vues précédemment, car elle vise non l'inclusion instituée d'un groupe social, mais d'abord sa construction et sa reconnaissance comme groupe. Il est donc nécessaire de compléter notre analyse de la représentation inclusive par cette forme spécifique de représentation, qui vise la construction d'un sujet collectif et sa reconnaissance.

On peut parler d'inclusion par subjectivation pour qualifier cette forme de représentation inclusive. Dans deux textes de 1984, Bourdieu poursuit son analyse de la représentation en mettant en avant des effets qui me semblent poser les bases d'une conceptualisation de cet aspect de la représentation. S'il ne remet pas en cause sa critique de la position de porte-parole, qui permet aux représentants de faire passer leurs intérêts propres pour l'intérêt de ceux qu'ils disent représenter, il fait reposer cette capacité sur une autre disposition, plus fondamentale, des porte-parole : celle de faire naître les groupes au nom desquels ils parlent, à travers un « processus d'institution, ordinairement perçu et décrit comme processus de délégation, dans lequel le mandataire reçoit du groupe le pouvoir de faire le groupe⁵³ ». Ce processus d'institution, dissimulé par l'idée de délégation, repose sur la constitution conjointe du représentant et du représenté, sous l'effet de l'activité du représentant en devenir : « *En apparence*, le groupe fait l'homme qui parle à sa place et en son nom – c'est la pensée en termes de délégation – alors qu'*en réalité*, il est à peu près aussi vrai de dire que c'est le porte-parole qui fait le groupe. C'est parce que le représentant existe, parce qu'il *représente* (action symbolique), que le groupe représenté, symbolisé, existe et qu'il fait exister en retour son représentant comme représentant d'un groupe⁵⁴. » Ce glissement d'un raisonnement en termes de délégation à un raisonnement en termes de représentation permet de saisir les effets de subjectivation à l'œuvre dans les processus de représentation. Contrairement à la délégation, la représentation n'est pas un transfert

53 - Pierre Bourdieu, « Espace social et genèse des "classes" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 1984, p. 11.

54 - Pierre Bourdieu, « Délégation et fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 1984, p. 49.

de pouvoir entre deux entités sociales constituées (les mandataires et les mandants), mais la constitution, par un individu ou par un groupe signifiant, d'un groupe signifié, qui acquiert par là un statut de sujet politique. Le processus de représentation, tel qu'il est habituellement pensé en termes de délégation, s'en trouve inversé : le représentant est celui qui amène le groupe représenté à l'existence⁵⁵.

Cette forme de représentation apparaît alors pousser à l'extrême les logiques exclusives – le porte-parole s'arroge le droit, hors de tout contrôle, de parler au nom d'un groupe social –, mais il implique également une dimension inclusive – il s'agit de donner une voix à des groupes jusque là dépourvus de toute identité sociale reconnue. Elle ne saurait donc par elle-même suffire à garantir l'inclusion des citoyens et des groupes exclus de la représentation : elle constitue seulement un moyen pour faire apparaître des sujets politiques. Pour déterminer si un processus de subjectivation est effectivement inclusif, la question ne sera alors pas de savoir si celui qui parle ou agit au nom du groupe défend bien les intérêts du groupe, exprime « réellement » ses idées et ses souhaits, etc. Ces normes relèvent en effet de formes exclusives de la représentation. C'est parce que Bourdieu se repose implicitement sur ces normes que selon lui l'inclusion par subjectivation reste largement marquée par la dépossession : si les dominés sont inclus en tant qu'ils sont signifiés, il restent nécessairement enfermés dans leur situation de domination par le seul fait qu'on parle en leur nom. Cependant, si l'on s'interroge sur la représentation, en un sens inclusif, du sujet politique constitué par son porte-parole, le résultat est tout autre. La représentation se mesure alors selon les formes d'inclusion vues précédemment : les individus et les groupes sociaux constitués par la représentation sont effectivement représentés dans la mesure où cette représentation fait naître chez les représentés des processus de politisation, internes à la représentation (par la formulation d'un jugement sur les représentants) ou externes (par la constitution de formes alternatives de représentation). Ainsi, du point de vue de la représentation inclusive, un processus de subjectivation aboutit bien à la représentation d'un groupe dans la mesure où il fait naître une activité politique autonome de la part des membres du groupe au nom duquel le représentant parle. C'est seulement à cette condition que l'on peut dire que le processus de subjectivation par représentation est inclusif : s'il permet aux sujets ainsi constitués de se doter d'une capacité d'agir propre⁵⁶. En conséquence,

55 - Pour un exemple de mise en œuvre de la représentation dans la construction d'un groupe social, voir Luc Boltanski, *Les cadres : la formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit, 1982.

56 - Pour deux exemples, on peut se référer à Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hegemony and Socialist Strategy : Towards a Radical Democratic Politics*, Londres, Verso, 2001 [1985], qui essaient de penser la constitution de « chaînes d'équivalence entre les différentes luttes contre l'oppression » (p. 176) ; ou encore à Iris Marion Young, *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 2000, qui cherche une voie pour la représentation de groupe qui n'essentialise pas les identités sociales, en s'appuyant notamment sur le concept derridien de « différance » [voir en particulier p. 121-153]. Plus généralement, les *subaltern studies* mettent en avant les formes de réappropriation par les dominés des processus de subjectivation [par exemple John

s'ils sont inclusifs, les processus de subjectivation ne cessent de travailler les identités constituées, à mesure qu'au sein des groupes sociaux représentés de nouvelles divisions se font jour, comme l'explique Anne Phillips à propos de la représentation des femmes : « Dans le développement du féminisme, la question de qui pouvait le mieux parler pour ou à la place des autres devint une source majeure de tension, car une fois que les hommes avaient été délogés de leur rôle de porte-parole des femmes, il sembla assez évident que les femmes blanches devaient aussi être délogées de leur rôle de porte-parole des femmes noires, les femmes hétérosexuelles de celui de porte-parole des lesbiennes, les femmes de classe moyenne de celui de porte-parole des ouvrières⁵⁷. » Selon la conception inclusive de la représentation, la raison pour laquelle on peut dire que le mouvement féministe représente effectivement les femmes, c'est qu'il y a eu contestation du fait que certaines femmes parlent pour d'autres à l'intérieur même du mouvement. Ainsi, la représentation inclusive implique une conception nécessairement dynamique des identités sociales : puisque les groupes peuvent être constitués par une activité de représentation, la répartition des paroles ne saurait être fixée une fois pour toutes. Les processus de subjectivation faisant sans cesse apparaître de nouveaux sujets politiques, ceux-ci produisent de nouvelles lignes de fracture au sein des groupes sociaux constitués, faisant donc naître le besoin de nouveaux dispositifs d'inclusion.

Des politiques de la représentation inclusive

Au terme de ce premier parcours des formes de représentation inclusive, il apparaît que la focalisation des études consacrées à la représentation sur ses seuls aspects exclusifs est trompeuse. Loin d'être simplement un outil de légitimation de la division du travail politique, la représentation peut aussi être entendue comme un moyen d'inclusion des représentés. Alors que la représentation exclusive suppose des représentés absents, rendus présents exclusivement à travers la personne de leur représentant, la représentation inclusive se mesure au contraire au fait qu'elle stimule la participation directe des représentés. Cette participation peut prendre différentes formes : elle peut être le fait de citoyens politisés ou bien de groupes sociaux exclus, elle peut s'insérer au sein des institutions du gouvernement représentatif ou bien agir en-dehors d'elles. Mais c'est dans tous les cas la participation des représentés, et non l'activité des représentants, qui fait la représentation. De ce point de vue, la représentation inclusive apparaît bien en opposition avec la représentation exclusive et avec ses normes. Alors que selon Hanna Pitkin, c'est la réactivité du représentant et l'absence de conflit avec les représentés qui constituent les signes d'une bonne représentation, c'est l'activité des représentés, jusqu'au conflit et à la rupture avec les représentants, qui est ici le critère déterminant.

Beverly, *Subalternity and Representation : Arguments in Cultural Theory*, Durham, Duke University Press, 1999], en s'appuyant en particulier sur les écrits de Michel Foucault [notamment « Le sujet et le pouvoir » (1982), *Dits et écrits*, t. IV, Paris, Gallimard, 1994, p. 222-243).

57 - Anne Phillips, *The Politics of Presence*, op. cit., p. 9.

Du point de vue de la représentation inclusive, un système est représentatif dans la mesure où les représentants institués font l'objet d'un jugement public constant, se voient concurrencés par des formes externes de représentation mises en œuvre par les représentés eux-mêmes et par des porte-parole de groupes s'estimant mal ou pas représentés – porte-parole eux-mêmes contestés par ceux au nom de qui ils parlent. Ce qui fait la représentation en un sens inclusif, ce n'est pas que le représentant ait été élu, qu'il ressemble aux représentés ou défende leur intérêt ; c'est que les représentés apparaissent directement sur la scène publique, qu'ils portent des jugements, expriment leurs volontés, contestent ce qui est dit et fait en leur nom, construisent des institutions alternatives. En cela, des politiques de la représentation inclusive consisteraient à multiplier les opportunités pour les représentés d'intervenir directement dans les processus de décision, contribuant ainsi à mettre en échec les logiques exclusives du gouvernement représentatif et à transformer le système politique en un sens radicalement démocratique.

AUTEUR

Samuel Hayat est post-doctorant en science politique au CRESPPA (Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris, CNRS/Université Paris 8) et Visiting Fellow au Centre for the Study of the History of Political Thought (Queen Mary, University of London). Il a soutenu en 2011 une thèse de science politique à l'Université Paris 8 (Saint-Denis) sur l'histoire de la représentation politique autour de la révolution de 1848, à paraître aux Éditions du Seuil en 2014. Membre du groupe de recherche AFSP sur la représentation politique, le GRePo, et des comités de rédaction des revues *Tracés* et *Participations*, il poursuit actuellement ses recherches sur les formes de représentation politique au-delà du gouvernement représentatif, notamment à travers l'histoire du mouvement ouvrier au 19^e siècle.

RÉSUMÉ

La représentation inclusive

L'opposition traditionnelle entre représentation et participation directe repose sur une conception exclusive de la représentation. Or on peut mettre au jour, notamment par l'histoire de la représentation avant le triomphe du gouvernement représentatif, une autre conception, inclusive, où l'existence d'une relation de représentation stimule plutôt qu'elle n'empêche la participation directe des représentés. Cette inclusion par la représentation peut d'abord passer par la politisation des citoyens, au sein même des institutions du gouvernement représentatif, par la formulation d'un jugement sur l'action des représentants, ou à l'extérieur, par la construction de dispositifs alternatifs de représentation. La représentation inclusive peut aussi viser l'inclusion spécifique des groupes dominés, à l'intérieur ou à l'extérieur des institutions du gouvernement représentatif. Enfin, la représentation inclusive peut passer par des processus de subjectivation, par lesquels des groupes sociaux exclus deviennent des sujets politiques.

ABSTRACT

Inclusive representation

The usual opposition between representation and participation is based on an exclusive conception of representation. But we can bring to light an inclusive conception of representation, most notably through the history of representation before the triumph of representative government. According to inclusive representation, representation stimulates the direct participation of the represented instead of preventing it. This inclusion through representation can first consist in the politicization of the citizens, inside the institutions of representative government, through judging the action of representatives, or outside of them, through constructing alternative representative devices. Inclusive representation can also aim to specifically include dominated groups, inside or outside the institutions of representative government. Finally, inclusive representation can rest on processes of subjectivation, through which excluded social groups can become political subjects.